

# Appel de propositions

La Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery désire vendre un terrain lui appartenant sur le chemin de la Promenade.

Pour ce faire, la Municipalité souhaite recevoir des propositions et invite les personnes intéressées à soumettre leur proposition.

La Municipalité ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le, la ou les proposants. La Municipalité n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute proposition. La Municipalité conserve le pouvoir de choisir librement la proposition qui lui apparaît la plus appropriée.

De plus, la Municipalité se réserve le droit de négocier avec le proposant de son choix les caractéristiques du projet proposé, sans aucune restriction.

Le dépôt d'une proposition et l'étude de celle-ci par la Municipalité ne confèrent aucun droit au proposant à l'égard du lot. Le proposant n'a droit à aucun dédommagement pour les frais engagés pour la préparation de sa proposition.

#### RÈGLEMENTATION MUNICIPALE ET AUTRES

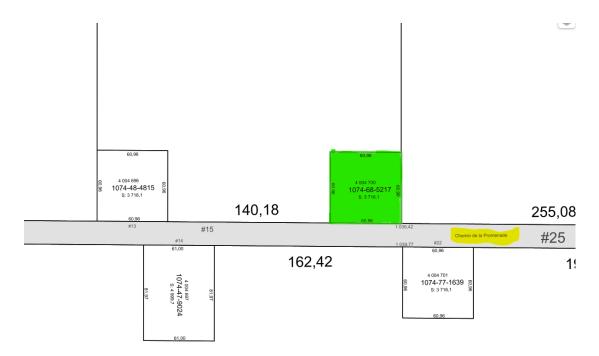
Il appartient au proposant à la proposante de s'informer de toutes les normes applicables sur le territoire de la Municipalité et dans la zone visée.

Il est entendu également que le projet futur devra respecter toutes autres normes et exigences des lois provinciales et fédérales dont, notamment, celles relatives à l'environnement et l'ensemble des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Le proposant s'engage à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour obtenir les permis de construction requis dans les délais spécifiés par les lois et réglementations en vigueur.

# **IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ À VENDRE :**

Le lot est le 4 004 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi, représentant 3 716.10 mètres carrés.



#### **FORMULAIRES**

La proposition doit être présentée sur le Formulaire de Proposition officiel fourni Annexe A », dans son intégralité. Le Formulaire de Proposition « Annexe A » doit être signé aux endroits prévus à cet effet par le ou la proposant(e).

## **DOCUMENTS À JOINDRE**

Le proposant ou la proposante doit joindre à sa proposition, le Formulaire de Proposition « Annexe A » dûment complété et signé, ainsi que tout autre document nécessaire à l'analyse de sa proposition.

## **DÉPÔT DE PROPOSITIONS**

Le proposant ou la proposante doit obligatoirement déposer sa proposition sous enveloppe scellée, sur laquelle est indiquée « Appel de proposition » - Vente du lot 4 004 700 au plus tard, le **3 févirer 2025**, à **13 h 00**, au bureau de la Municipalité au

162, chemin des Prés Saint-Marc-de-Figuery Québec JOY 1J0

#### ANNEXE A – FORMULAIRE DE PROPOSITION

# FORMULAIRE DE PROPOSITION PRÉSENTÉ PAR : Nom complet du PROPOSANT ou de la PROPOSANTE : Adresse: Téléphone :\_\_\_\_\_\_ Courriel: TPS/TVH :\_\_\_\_\_TVQ :\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone :\_\_\_\_\_Cellulaire :\_\_\_\_\_ Le proposant ou la proposante s'engage à acheter selon les modalités du document d'appel de propositions et dans les règles de l'art au prix suivant, comprenant la TPS et la TVQ: \_\_\_\_\_dollars (\_\_\_\_ Le prix est valable pour une période de cent vingt (120) jours. EN FOI DE QUOI, LE PROPOSANT OU LA PROPOSANTE A SIGNÉ LES PRÉSENTES À Signature du proposant ou proposante Nom du proposant ou proposante en lettres moulées